

Le légaliste

BOULANGERIE DE COMBANI

Annonce n° 2156
Type Constitution de société
Parution web 05/05/2026
Parution print 05/05/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260505.pdf)

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/04/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BOULANGERIE DE COMBANI

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : La fabrication, la transformation, la vente au détail et en gros de produits de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, chocolaterie, glaces et autres produits alimentaires ;

Siège social : 2 IMPASSE DU GSMA COMBANI 97680 Tsingoni.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : M. LUFU Henrico, demeurant 6 IMPASSE DU GSMA 97680 Tsingoni

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Immatriculation au RCS de Mamoudzou

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.